

LA CONGOLAISE DES MINES ET DE DEVELOPPEMENT  
COMIDE SPRL

Siège Social : Kinshasa/Gombe - Identification Nationale : 01-128-N462802  
Siège Social : 124 - Centenaire - Boulevard du 30 juin - Kinshasa/Gombe  
République Démocratique du Congo.

**PROCES-VERBAL**  
**de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue le 29 juin 2011**

Il s'est tenu ce vingt-neuvième jour du mois de juin de l'an deux mille onze, à Lubumbashi au n°419 de l'avenue Kamanyola dans la Commune de Lubumbashi Building GECAMINES SARL sur convocation de son Président du Conseil de Gérances, une Assemblée Générale Extraordinaire de la Congolaise des Mines et de Développement, en sigle « COMIDE SPRL », constituée par acte authentique passé devant Monsieur Jean A. BIFUNU M FIMI, Notaire de la ville de Kinshasa, enregistré à Kinshasa sous le numéro 141-221, folios 138-148, Volume MDXL, dont les Statuts ont été plusieurs fois modifiés et les derniers au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2006, authentifiés par le Notaire précité en date du 24 mars 2006, immatriculée au Nouveau Registre de Commerce de Kinshasa/Gombe sous le numéro 52 817 et inscrite au registre de l'Identification Nationale sous le numéro 01 128 N462802, conformément à l'article 29 des Statuts sociaux.

**Bureau – Présences – Procuration**

Sont présents ou représentés

1° La Société **SIMPLEX HOLDING** Société Privée à Responsabilité Limitée établie sur le boulevard du 30 juin, Immeuble INTERFINA, 1<sup>er</sup> étage, agissant par son Président Madame Lydie MUBANGI, Associée et Propriétaire de 750 parts sociales (soit 100% du capital social) dont est représentée par Madame Medard PALANKOY, Directeur Général Adjoint et porteur d'une procuration spéciale conformément aux exigences de l'article 28 alinéa 2 des Statuts, assisté, sur son invitation, de Messieurs KIBIKIABO KIHUMINET Vice-président du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL, DAMBEJ-A-KAYEY, Directeur Administratif et Financier, Didier BAZOYA et PIETER DEBOUTTE.

2° La Générale des Carrières et des Mines, Société par Action à Responsabilité Limitée, ci-après dénommée « **GECAMINES SARL** », société commerciale de droit congolais, en abrégé « **GCM Sarl** » dont le Siège social est situé au n°419 Boulevard Kamanyola, Commune et Ville de Lubumbashi, Province du Katanga, République Démocratique du Congo, enregistrée au nouveau registre de commerce de Lubumbashi sous le n° 0453, Numéro d'Identification Nationale : 6-193-A01000M, Numéro Impôt : A0701147F, propriétaire de 250 parts sociales, représentée aux fins des présentes par Monsieur KALEJ NKAND, Administrateur-

Directeur Général dûment mandaté pour ce faire, assisté de Messieurs SUKADI DIABOD et KAKONGE SAKALA, respectivement Directeur de la Direction des Participations et Directeur Chargé de l'Administration et des Relations avec les Mandataires et les Partenariats de la GECAMINES.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Médard PALANKOY LAKWAS, représentant l'Associé SIMPLEX HOLDING SPRL et Membre du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL.

Le Président de séance adresse un mot de bienvenue aux Participants et nomme comme Secrétaire, Monsieur KAKONGE SAKALA.

L'Assemblée Générale désigne ensuite comme Scrutateurs Messieurs Didier BAZOLA et SUKADI DIABOD.

Convocation, Quorum et Ordre du Jour.

Les Associés présents ou représentés, de commun accord, renoncent expressément aux formalités et délai de convocation de 20 jours conformément à l'Article 27 des Statuts.

Après vérification des présences et des mandats, le Président constate que les deux Associés de COMIDE SPRL sont présents ou représentés. Le quorum étant ainsi atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de COMIDE SPRL de ce jour, peut valablement siéger, délibérer et statuer sur les points inscrits à son ordre du jour.

A la demande du Président, le Secrétaire de l'Assemblée présente l'ordre du jour suivant, lequel a été adopté :

L'ordre du jour comporte les points ci-après :

1. Approbation de l'accord transactionnel avenue entre COMIDE SPRL et GOMA MINING SPRL ;
2. Agrément de la cession totale des parts sociales de la GECAMINES SARL à la société STRAKER INTERNATIONAL CORP ;
3. Démission des Membres des organes de COMIDE SPRL.
4. Démission de Monsieur MOISE EKANGA du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL et son remplacement par Monsieur OREN COHEN;
5. Nomination de Monsieur Médard PALANKOY LAKWAS au poste de Président du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL en remplacement de Monsieur Moise EKANGA ;
6. Agrément des amies d'émoluments de tous les Membres du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL.



Handwritten signature and initials.

7. Divers

8. Pouvoirs

### Examen des points inscrits à l'ordre du jour - Résolutions

#### 1. Approbation de l'accord transactionnel avenue entre COMIDE SPRL et GOMA MINING SPRL.

L'Assemblée Générale a entendu le rapport fait par son Président sur l'accord transactionnel signé en date du 21 juin 2011 entre COMIDE SPRL et GOMA MINING SPRL, sur l'exploitation du site minier de Kinsakala Ouest situé à Kolwezi sur la concession de COMIDE Sprl couverte par le Permis d'exploitation n°2606.

Après débat et délibération, l'Assemblée Générale prend la résolution suivante:

Résolution n° AGE/29.06.2011/01

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve l'accord transactionnel signé entre COMIDE SPRL et GOMA MINING SPRL, sur l'exploitation du site minier de Kinsakala Ouest situé à Kolwezi sur la concession de COMIDE Sprl couverte par le Permis d'exploitation n°2606.

#### 2. Agrément de la cession totale des parts sociales de GECAMINES SARL à la société STRAKER INTERNATIONAL CORP..

Le Président informe l'Assemblée Générale Extraordinaire que GECAMINES SARL a fait une cession totale de ses deux cents cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait dans la Société COMIDE SPRL à STRAKER INTERNATIONAL CORP.

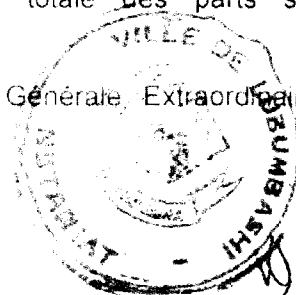
En outre, le Président informe l'Assemblée Générale que SIMPLEX HOLDING SPRL a renoncé à exercer son droit de préemption lui reconnu par les Statuts de COMIDE SPRL.

Il demande ainsi que l'Associé SIMPLEX HOLDING SPRL confirme sa décision de renonciation à son droit de préemption au cours de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

Ainsi GECAMINES SARL sollicite-t-elle que l'Assemblée Générale Extraordinaire puisse agréer cette cession totale des parts sociales intervenue.

Après débats et délibérations, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés prend les résolutions suivantes:

Résolution n° AGE/29.06.2011/02



L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la confirmation de la décision de SIMPLEX HOLDING SPRL de renoncer à son droit de préemption lui reconnu par les statuts de COMIDE SPRL.

Résolution n° AGE/29.06.2011/03

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de COMIDE SPRL donne son agrément à la cession par GECAMINES SARL de la totalité de ses deux cent cinquante (250) parts sociales dans COMIDE SPRL à STRAKER INTERNATIONAL CORP.

Résolution n° AGE/29.06.2011/04

Après cette cession totale des parts sociales, les souscriptions dans la Société COMIDE SPRL se présentent comme suit :

|                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| - SIMPLEX HOLDING SPRL :        | 750 parts        |
| - STRAKER INTERNATIONAL CORP. : | <u>250 parts</u> |
| - TOTAL :                       | 1000 parts       |

3. Démission des Membres du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL.

A la suite de la cession totale des parts sociales de la GECAMINES SARL détenues dans COMIDE SPRL à STRAKER INTERNATIONAL CORP., après débats et délibérations l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés prend la résolution suivante:

Résolution n° AGE/29.06.2011/05

A la suite de la cession par la GECAMINES SARL de la totalité de ses parts sociales détenues dans COMIDE SPRL à STRAKER INTERNATIONAL CORP., les Représentants de GECAMINES SARL dans les différents organes statutaires de COMIDE SPRL démissionnent et seront remplacés par les représentants de STRAKER INTERNATIONAL CORP..

4. Démission de Moise EKANGA du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL et nomination de Monsieur OREN COHEN comme Membre du Conseil de Gérance.

Le Président informe l'assemblée Générale de la démission de Monsieur Moise EKANGA du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL et de la proposition faite par l'Associé SIMPLEX HOLDING SPRL de pourvoir à son remplacement par Monsieur OREN COHEN au poste de Membre du Conseil de Gérance.

Après débats et délibérations, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de COMIDE SPRL prend la résolution suivante :

**Résolution n° AGE/29.06.2011/06**

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Moïse EKANGA du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL et décide de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur OREN COHEN comme Membre du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL sur proposition de l'Associé SIMPLEX HOLDING SPRL.

**5. Nomination de Monsieur Médard PALANKOY LAKWAS comme Président du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL.**

Le président informe l'Assemblée Générale de la nécessité de pourvoir au remplacement au poste du Président du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL suite à la vacance créée par le départ de Monsieur Moïse EKANGA ainsi que de la proposition faite par l'Associé SIMPLEX HOLDING SPRL pour la nomination de Monsieur Médard PALANKOY LAKWAS au poste de Président du Conseil de Gérance.

Après débats et délibérations, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de COMIDE SPRL prend la résolution suivante :

**Résolution n° AGE 29.06.2011/07**

L'Assemblée Générale approuve la nomination de Monsieur Médard PALANKOY LAKWAS au poste de Président du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL en remplacement de Monsieur Moïse EKANGA qui a démissionné du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL.

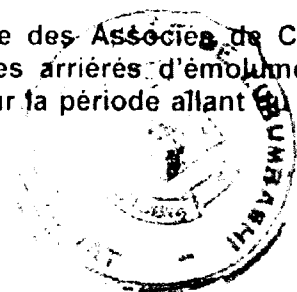
**6. Apurement des arriérés d'émoluments de tous les Membres du Conseil de Gérance de COMIDE SPRL.**

Le Président informe l'Assemblée Générale de l'urgence de régulariser et de procéder au paiement des arriérés d'émoluments dus aux Membres du Conseil de Gérance aussi bien restants que sortants, et ce à partir de la date du 01<sup>er</sup> mai 2006 jusqu'à fin décembre 2010 vu que le Conseil de Gérance est constitué depuis le 25 mars 2006.

Après débats et délibérations, le Conseil de Gérance prend la résolution suivante :

**Résolution n° AGE 29.06.2011/08**

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de COMIDE SPRL décide de libérer sans délai tous les arriérés d'émoluments dus aux Membres du Conseil de Gérance pour la période allant du 01<sup>er</sup> mai 2006 au 31 décembre 2010.



Handwritten signature and initials, including 'S 07' and 'A'.

En outre, l'Assemblée Générale décide de payer pour les membres sortant une indemnité de sortie équivalant à quatre mois d'émolument mensuel.

7. Divers

Aucun point n'a été inscrit sous cette rubrique à l'ordre du jour

8. Pouvoirs

L'ordre du jour étant épuisé, il a été pris la résolution finale suivante :

Résolution n° AGE/29.06.2011/09

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir et mandat à Monsieur DIDIER BAZOLA PHOLA, résidant à Lubumbashi pour remplir toutes les formalités administratives et juridiques y relatives exigées par la loi.

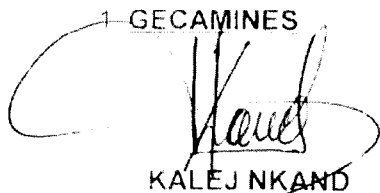
Vote des Résolutions

Les résolutions ci-dessus ont été votées à l'unanimité des Associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de COMIDE SPRL, commencée à 10heures, est levée à 12heures 30.

Ainsi fait à Lubumbashi le 29 juin 2011

1 GECAMINES



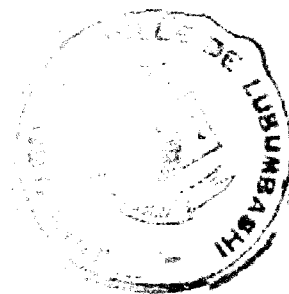
KALEJ NKAND

Administrateur Directeur Général

2 SIMPLEX HOLDING SPRL



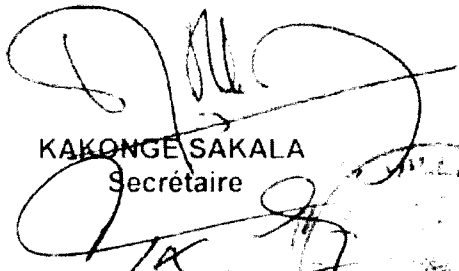
Médard PALANKOY LAKWAS

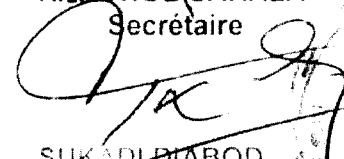


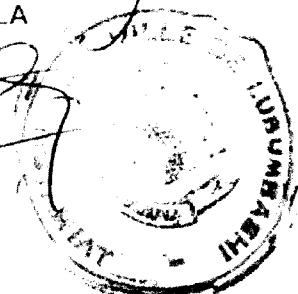
1457

7/11

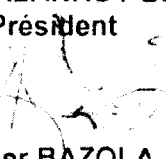
Bureau

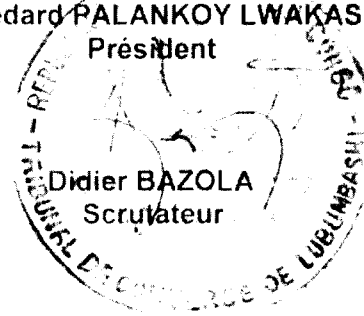
  
KAKONGE SAKALA  
Secrétaire

  
SUKADI DIABOD  
Scrutateur

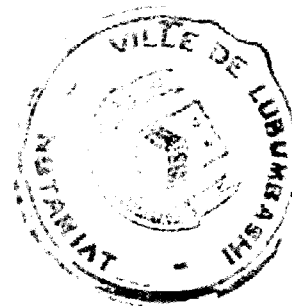


  
Médard PALANKOY LWAKAS  
Président

  
Didier BAZOLA  
Scrutateur



Annexe Liste de présence



Annexe au procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire des Associés  
de COMIDE SPRL du 29 juin 2011

LISTE DE PRESENCE

LES ASSOCIÉS :

Monsieur KALEMBAND  
Administrateur Directeur Général  
de GECAMINES SPRL

250 Parts  
sociales

Monsieur Medard PALANKO LWAKAS  
Représentant l'Associé  
SIMPLEX HOLDING SPRL

750 Parts  
sociales

LES INVITÉS :

Monsieur KIBIKIABO KHUMINET

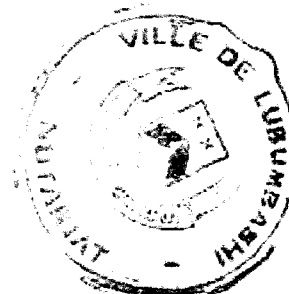
Monsieur SUKADI DIABOD

Monsieur KAKONGE SAKALA

Monsieur PIETER DEBOUTTE

Monsieur DAMBEJ-A-KAYEY

Monsieur DIDIER BAZOLA





## **PROCURATION**

La société Simplex Holding, Société Privée à Responsabilité Limitée établie au Boulevard du 30 juin, Immeuble INTERFINA au 1<sup>er</sup> étage, agissant par son Gérant, Madame Lydie MUBANGI, associée dans COMIDE SPRL donne Procuration à Maître Médard Palankoy aux fins de la représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société COMIDE SPRL du 30 /6/2011 à Lubumbashi.

A cet effet, participer au vote et aux débats.

Fait à Kinshasa, le 22/6/2010

Lydie MUBANGI



**ACTE NOTARIE**

L'an deux-mille onze, le **huitième**.....jour du mois de **Juillet**.....

Nous soussigné **KASONGO KILEPA KAKONDO**, Notaire de résidence à Lubumbashi, en présence de **KITWA DJOMBO DAVID** et **UMBA KILUBA ILUNGA**, témoins instrumentaires à ce requis :

Certifions que l'acte dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Lubumbashi par **Monsieur DIDIER BAZOLA**,  
Comparaissant en personne.

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par Nous, Notaire au Comparant.

Le comparant pré-qualifié a déclaré devant Nous que l'acte susdit, tel qu'il est dressé renferme bien l'expression de la volonté du mandant.

En foi de quoi, les présentes ont été signées par Nous, Notaire et le comparant et revêtues du sceau de l'Office Notarial de Lubumbashi.

**Signature du Comparant**

**DIDIER BAZOLA**

**Signature du Notaire**

**KASONGO KILEPA KAKONDO**

**Les Témoins**

**KITWA DJOMBO DAVID**

**UMBA KILUBA ILUNGA**

Droits perçus Frais d'acte **4.515,00 FC**.....  
Suivant quittance n° **P/2333377/3**.....en date de ce jour  
Enregistré par Nous Soussigné, ce **08/07/2011**.....  
A l'Office Notarial de Lubumbashi  
Sous le numéro **2333377/3**.....folio.....volume.....

**Le Notaire**

**KASONGO KILEPA KAKONDO**

Pour expédition certifiée conforme  
Coté **2333377/3**.....  
Quittance n° **P/2333377/3**.....  
Lubumbashi, le **08/07/2011**

**Le Notaire**

**KASONGO KILEPA KAKONDO**